

## NOM DE LIEU : BOSSERON

13 novembre 2020

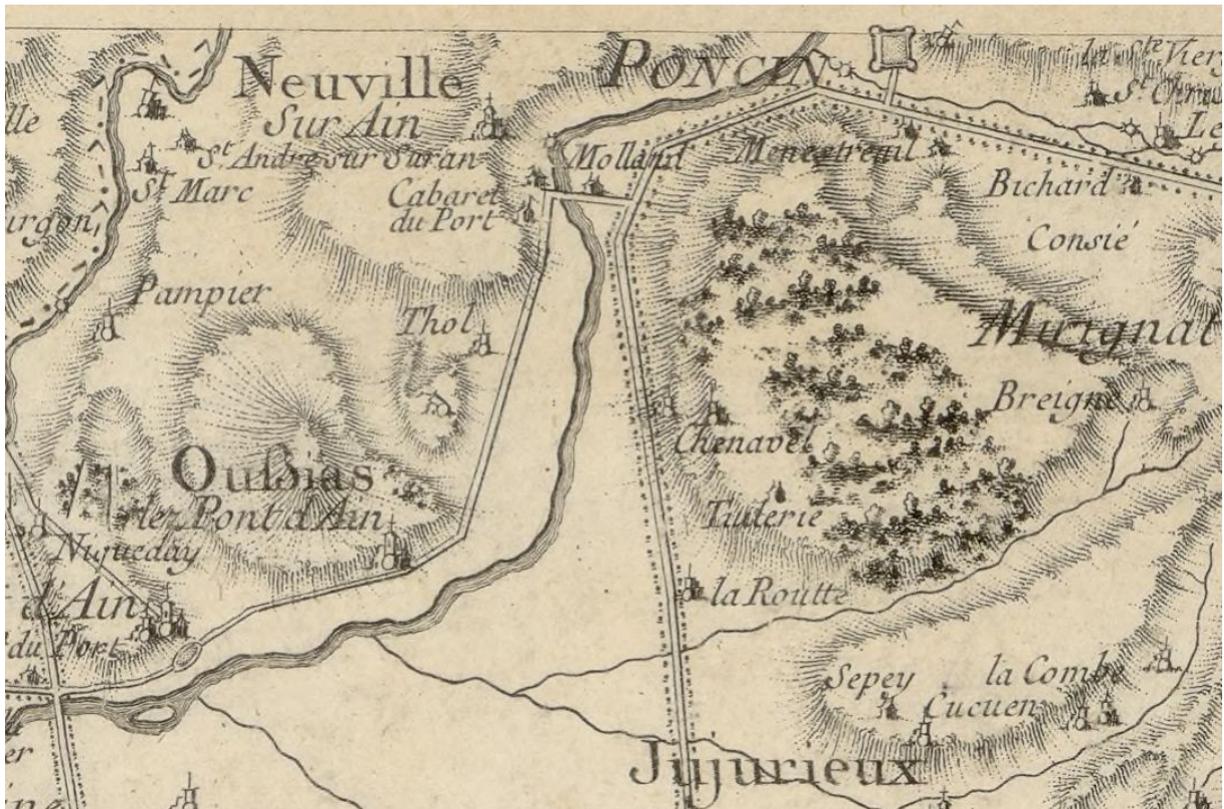
17 décembre 2020

Le hameau de Bosseron se situe au carrefour de la levée du pont de Neuville-sur-Ain, l'allée des Tilleuls, et la route départementale 1084 bordant la Rivière d'Ain sur sa rive gauche. Bosseron est connu localement pour ses limonadiers PEILLOD, le dramatique combat du 11 juillet 1944, mais aussi pour l'ancienne gare des Transports de l'Ain, ou « T.A. ».

Ce toponyme est-il *dérivé de bosse*, « tonneau », pour désigner également un homme rond et trapu, comme l'indiquent Anne-Marie Vurpas et Claude Michel dans *Les Noms de lieux de l'Ain*<sup>1</sup> ? Ou encore nous rappelle-t-il le lieu où s'installèrent d'hypothétiques Beaucerons venus construire le pont de Neuville ? Nous allons voir qu'il existe une autre hypothèse, basée sur des faits, pour expliquer l'origine du nom de ce hameau, né vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

### Des attestations

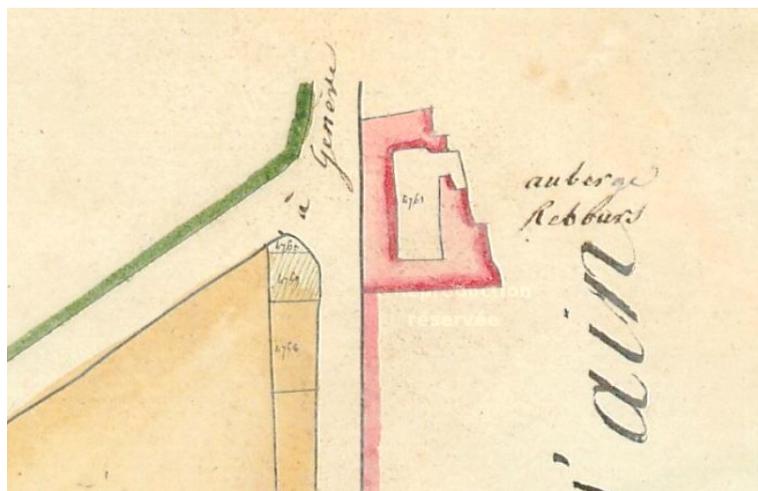
Peu de temps après la construction du pont de Neuville, la carte de Cassini ne signale pas d'édifice remarquable au carrefour de la levée du pont et la route allant vers Genève.



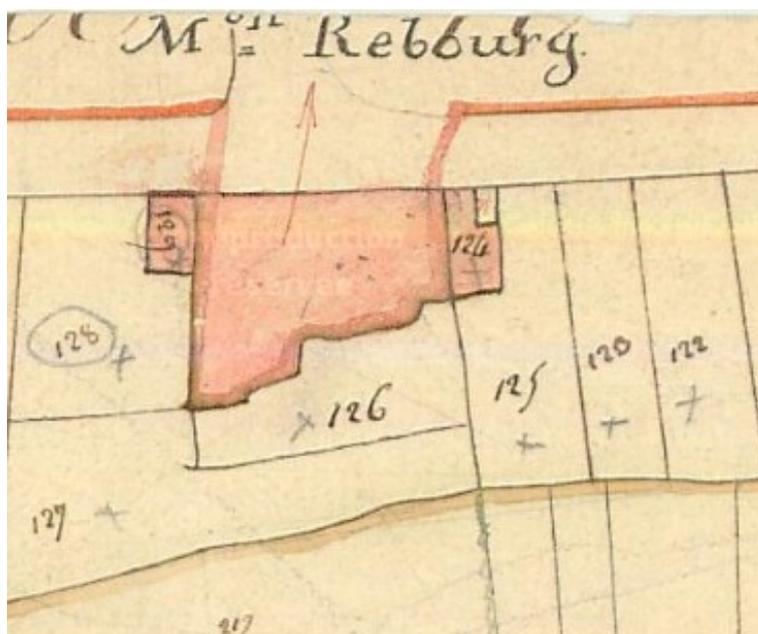
Carte de Cassini – Source Gallica

1 Édité en 1999 chez Christine Bonneton

Lors de l'établissement du premier cadastre de Neuville-sur-Ain, en 1808, on nomma le lieu dit : « Sous Roche » ; la limite communale contourna l'auberge du sieur François REBOURS, et ses annexes, en formant une petite saillie à l'est de la route Lyon-Genève, classant ainsi l'établissement dans le territoire de Neuville. La propriété REBOURS ne comprenait qu'une seule parcelle référencée sous le n°4761, section A. Par contre, la matrice établie en 1810 classe les parcelles 4758 à 4761 au lieu dit « Chez Bosseron »



Extrait du cadastre de Neuville établi en 1808 – Source A. D. Ain



Extrait du cadastre de Poncin établi en 1825 – Source A.D. Ain

Sur le plan cadastral de Poncin, réalisé en 1825, apparaît en effet la grosse « Maison Rebourg », située sur le territoire de la commune de Neuville. François REBOURS était décédé, mais son

fils Jean-François lui avait succédé ; les deux petites maisons adjacentes, nouvellement construites sur le territoire de Poncin, appartenaient également à la fratrie REBOURS : le teinturier Aimé au sud, et Hélène, mariée au forgeron Louis ANTOINE, au nord<sup>2</sup>. Le troisième frère, Augustin, et la sœur cadette, Aimée Françoise, ne résidaient pas en ces lieux.



Extrait de carte d'État major au 1/80 000, éditée en 1843, montrant l'auberge.  
Source Gallica

Le lieu dit « Chez-Bosseron » apparaît dans la matrice cadastrale de Neuville-sur-Ain en 1825 lors de la succession de François REBOURS.

En 1855 et 1856, les annuaires du Département de l'Ain, mais également la *Topographie historique du département de l'Ain* de M. C. GUIGUE éditée en 1873, font mention de « Chez-Bosseron », écart<sup>3</sup> de Neuville-sur-Ain.

Après 1881, plusieurs maisons construites sur le territoire de la commune de Poncin vinrent s'ajouter à proximité des propriétés REBOURS, si bien qu'au recensement Poncinois de 1891, le lieu dit « Sous Roche » comptait six familles.

En août 1895 le Conseil général de l'Ain délibéra à propos de la ligne du tramway d'Ambérieu à Cerdon et créa une station de 2<sup>o</sup> classe à Neuville-sur-Ain, au lieu dit « Chez Bosseron », à 80 mètres environ de la route nationale n° 84.

Au début du XX<sup>e</sup>, les éditeurs de cartes postales labellisèrent les vues du carrefour : « Neuville-sur-Ain – Quartier des Bosserons », « Neuville-sur-Ain – Quartier de la gare ».

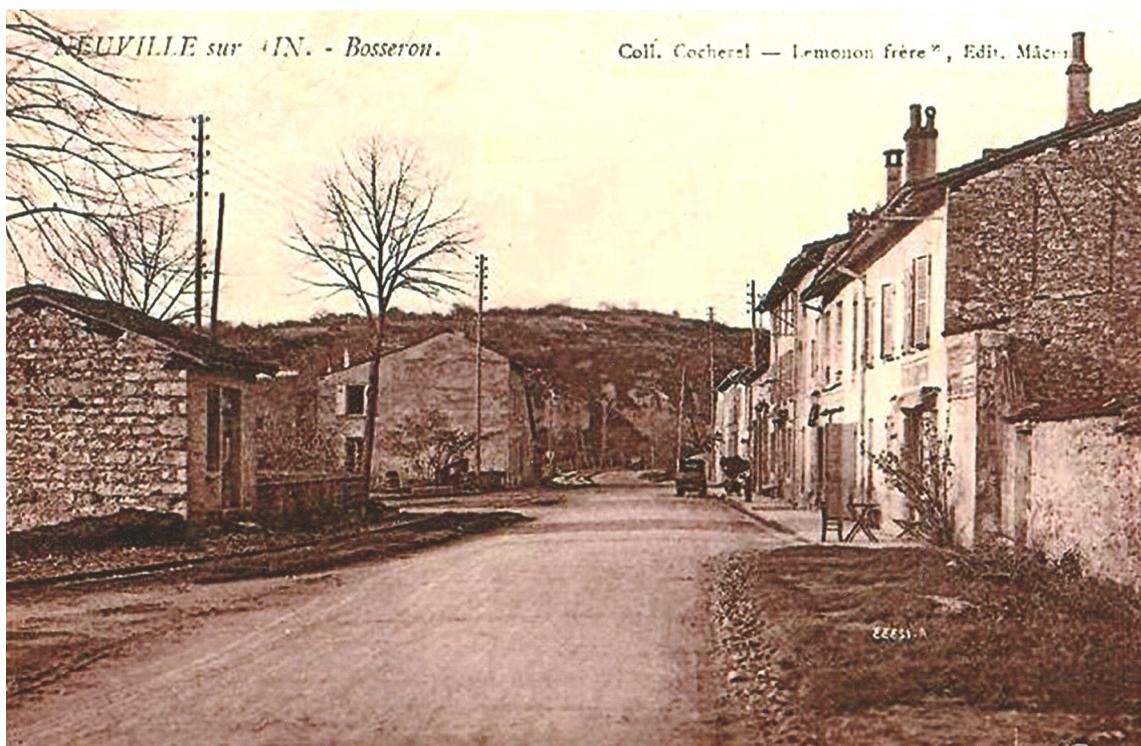
2 Maison neuve donnée par ses parents au partage de 1812.

3 **Écart** : habitation isolée.

Les pages d'histoire locale de Jacques Ruty – Neuville-sur-Ain



*Bosseron vers 1910 – Collection J. Grimbot*



*Bosseron vers 1925 – Collection J. Grimbot*

Ce n'est qu'à partir de 1921 que le recenseur Poncinois remplace le libellé « Sous Roche » par « Bauceron ».

Vers 1930, les habitants du lieu, ayant depuis toujours des liens forts avec le bourg de Neuville tout proche, aspirèrent à devenir Neuvillois à part entière. Malgré une délibération du Conseil municipal, il fallut attendre la parution du décret ministériel du 9 août 1950 pour que l'ensemble du hameau devienne Neuvillois.

## Évolution du micro-toponyme en toponyme

De ce qui précède, on retient que le toponyme actuel est une évolution du micro-toponyme « Chez-Bosseron ».

On ne trouve officiellement le micro-toponyme noté « Chez-Bosseron » à partir de 1810 ; il nommait l'écart formé par les bâtiments de la Famille REBOURS. L'usage oral était certainement antérieur, car en matière de toponymie, un nom de lieu n'arrive au stade d'un usage administratif que lorsqu'il a survécu oralement suffisamment longtemps pour être reconnu et adopté par l'ensemble d'une communauté d'utilisateurs.

La préposition « Chez » venant du latin *casa* signifiant *maison*<sup>4</sup>, ce micro-toponyme désignait assurément la maison d'un dénommé « Bosseron » ou « Bauceron ».

D'après ce qui est décrit plus haut, on peut estimer la date de construction de l'auberge dans une fourchette de temps inférieure à l'espace allant de 1775 (Pont de Neuville) à 1808 (cadastre de Neuville). Or, à notre connaissance, il n'existe aucun patronyme semblable dans la région à cette époque<sup>5</sup> ; par conséquent « Bosseron » ne pourrait s'agir que d'un sobriquet.

Après 1880, la pression démographique augmentant, l'écart devint un véritable hameau ; la préposition disparut du langage, car on ne savait probablement plus qui avait été « Bosseron ». Trois générations avaient succédé à celle de François REBOURS et l'auberge s'était mutée en « Hôtel des grandes Écuries »<sup>6</sup>. Il s'écoula encore beaucoup de temps avant de voir employé ce toponyme de manière très officielle, vers 1930.

Il serait intéressant maintenant de trouver l'origine du sobriquet donné à l'aubergiste ...

## Biographie de François REBOURS

Par chance l'acte de mariage de François REBOURS, rédigé par le curé d'Oussiat, est conservé aux archives de Pont-d'Ain. À cette occasion, l'époux indiqua qu'il était Compagnon charpentier originaire de la Beauce.

Depuis bien longtemps les Compagnons n'utilisent entre eux que le nom de Compagnon qu'ils se sont choisi. Les charpentiers notamment ne s'appellent pas entre eux « Monsieur X », mais « Coterie X », ou plus familièrement « X », « X » étant leur nom de Compagnon, formé à partir

---

4 Voir Trésor du terroir. Les noms de lieux de la France, Roger Brunet, CNRS Éditions, 2016.

5 Base de donnée de l'association de généalogie CousAin.

6 Voir plus loin dans le texte.

du nom de leur région d'origine<sup>7</sup>. On peut imaginer que François REBOURS avait opté pour celui de « BEAUCERON »... Cet usage est toujours pratiqué : « Piccard » ou « Bugiste » se reconnaîtront s'ils lisent ces pages ...

François REBOURS était âgé de 28 ans lorsqu'il épousa Claudine GALLEY d'Oussiat, le 31 janvier 1770<sup>8</sup>. D'après l'attestation fournie à Église, il travailla comme Compagnon charpentier pendant 13 années dans la Principauté des Dombes, puis vint *demeurer à Jujurieux* l'année précédant son mariage. Né précisément le 2 mai 1743 dans la paroisse de Mévoisins<sup>9</sup> dans l'Eure et Loir ; fils de tabellion, François REBOURS savait lire et écrire.

Après son mariage, il s'installa en tant que charpentier dans la paroisse d'Oussiat où furent baptisés la plupart de ses enfants, jusqu'en 1784. Il n'est pas exclu qu'il ait travaillé en 1773 à la confection des cintres du pont de Neuville<sup>10</sup>, mais rien ne le prouve.

Peu avant 1787, les REBOURS tenaient une auberge au lieu dit « Sous Roches » : le curé de Neuville porta sur l'acte de naissance de leur huitième enfant, que François REBOURS était *aubergiste à Neuville dans une maison située au bout de la levée du pont, en Bugey*, c'est-à-dire à l'est de la route de Genève. Probablement avaient-ils construit cette maison : il en avait les capacités, puisque plus tard il sera aussi entrepreneur de bâtiments<sup>11</sup>.

C'était pour ce commerce un atout considérable que d'être établi au carrefour des nouvelles routes de la Poste<sup>12</sup>. C'est sans aucun doute ce qui lui donna une renommée considérable, à l'image du volume de ses dépendances. Les REBOURS gèrent cette auberge durant toute leur vie active, mais le Compagnon exerçait en plus une activité d'entrepreneur.

Pendant la Révolution, François Rebours fut nommé officier municipal<sup>13</sup> de Neuville, et désigné pour être juré au tribunal du district de Bourg, en juin 1793. Puis il fut membre de la Société Populaire de Neuville, du 17 novembre 1793 (27 brumaire an II) au 10 décembre 1794 (20 frimaire an III)<sup>14</sup>. En 1801 François REBOURS, *charpentier et architecte*, fut nommé expert pour diagnostiquer le clocher de Saint-Jean-Le-Vieux<sup>15</sup>.

La fortune des REBOURS permit à certains de leurs cinq enfants de faire de « beaux mariages »<sup>16</sup>.

---

7 Source : *Étude historique et morale sur le Compagnonnage*, M.C.-G Simon, Capelle libraire, Paris, 1853. La tradition est toujours vivace chez les Compagnons du Devoir.

8 Source : Banque de données généalogiques de l'Association CousAin.

9 Dans le département de l'Eure-et-Loir.

10 Sources : *Études sur les ponts en pierre, Volume IV : Les ponts du XVIII<sup>e</sup> siècle, Bourgogne*, Fernand Dartein, Librairie Polytechnique, Paris, 1909. Chapitre consacré au pont de Neuville-sur-Ain, d'après les documents conservés aux Archives départementales de l'Ain, série C, cotes 1083, 1084, 1085 et 1086.

11 Voir plus bas.

12 De Lyon à Genève et de Bourg-en Bresse à Belley.

13 Membre du Conseil général de la commune, fonction équivalente à celle de conseiller municipal actuellement.

14 Sources : Société d'Études Historiques Révolutionnaires et Impériales (SEHRI).

15 Source : Délibérations du Conseil municipal.

16 Les Rebours avaient eu en tout 12 enfants ; 5 seulement atteignirent l'âge adulte.

Le 16 septembre 1810, ils cédèrent à leurs trois fils tous les bâtiments situés au nord de la propriété, dont l'auberge, ainsi que les meubles<sup>17</sup>, pour un total de 1 550,70 francs. Puis, le 24 novembre 1811, les trois frères passèrent une annonce dans le Journal de l'Ain, en vue de la revente :

*À vendre. Belle, très-vaste et riante maison patrimoniale, dans une charmante position, au bout d'une allée d'arbres située près du pont de Neuville-sur-Ain, arrondissement de Bourg, département de l'Ain, sur la route de Lyon et de Mâcon à Genève ; elle consiste en plusieurs corps de bâtiments ayant 135 pieds de façade, et ces bâtiments sont composés de cuisines, salles, salons, chambres, cabinets, greniers, écuries très vastes, hangars, cour, etc., etc. ; le tout neuf et clos de murs. Très grand jardin, aussi clos de murs, et près icelui un verger emplanté de jeunes arbres. On ajoutera, si les acquéreurs le désirent, des parcelles de vignes peu éloignées. Cette maison sert actuellement d'auberge ; on peut en faire un entrepôt quelconque ou l'employer pour tout autre usage, attendu son immensité. S'adresser aux trois frères Rebours, propriétaires des dits objets, en leur domicile, audit Neuville-sur-Ain, qui faciliteront les acquéreurs pour les paiements.*

Le reste des biens parentaux fut partagé le 30 mai 1812<sup>18</sup>. Les trois frères eurent le complément des bâtiments, hangars, cours et jardin non encore acquis. Hélène eut la maison neuve mitoyenne construite au nord de l'auberge, ainsi que des terrains à partager avec sa sœur Aimée Françoise. Cette dernière devait recevoir, en compensation de son maigre lot, en outre une soulte de 800 francs de la part de ses frères.

François REBOURS décéda à Neuville-sur-Ain, le 13 mars 1818 à l'âge de 77 ans, après une vie riche et bien remplie. Sa femme décéda chez son fils Antonin le 18 février 1835, âgée de 87 ans. Elle était environ 5 ans plus jeune que son mari.

Une page était tournée ; d'autres passèrent encore ... En 1874, l'ancienne auberge des REBOURS était habitée par Victor Amédé PEILLOD<sup>19</sup> ; elle se nommait très à propos : l'« Hôtel des Grandes Écuries »<sup>20</sup>.

## Proposition synthétique

« Chez-Beauceron » désignait initialement l'auberge du Compagnon charpentier François REBOURS, située au carrefour des routes de la Poste. Ce nom de lieu populaire, renommé par son importance, se transmet d'abord oralement. Il finit par s'imposer au début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais suite à une perte du sens, on l'orthographia : « Chez-Bosseron ». Vers la fin

---

17 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1848, n°306 – Vente moyennant 9998 f de bâtiments et fonds près Neuville et de meubles moyennant 552,70 F par François Rebours et sa femme Claudine Galley à François Aimé, Jean-François et Augustin Rebours.

18 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1848, n°163 – Donation entre vifs et partage par François Rebours et sa femme Claudine Galley, à François aimé, Jean-François, Augustin et Françoise et Hélène Rebours, cette dernière étant femme de Louis Antoine, de leurs biens situés rière Neuville et Poncin, sous la rente viagère de 500 F contenant partage entre les dits frères et sœurs Rebours.

19 Maire de Neuville de 1860 à 1870 ; Frère de Marie Anthelmette Peillod, femme du petit-fils de François Rebours.

20 Source : Journal de l'Ain du 20 février 1874.

du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'écart grossit et devint un hameau, on omit la préposition qui n'avait plus sa raison d'être. À son tour, « Bosseron » fut longtemps utilisé oralement avant de se voir reconnaître officiellement, vers 1930. Finalement, ce nom de lieu fut fixé définitivement en 1950, lorsque les Poncinois habitant Sous Roche furent rattachés à la commune de Neuville-sur-Ain, au sein du hameau de Bosseron.

### **C.Q.F.D.**

Cet extrait du Journal de l'Ain, du 10 avril 1816, prouve que les REBOURS étaient davantage connus sous leur sobriquet, que sous leur patronyme.

**Par mesure de haute police , et en vertu des arrêtés pris par M. le Préfet , pour réprimer les désordres et les propos séditieux qui se tenaient dans plusieurs communes , ont été parcillelement ferinés :**  
1.° Le 24 décembre 1815 , le cabaret du sieur Bausseron de Neuville-sur-Ain ;  
2.° Le 24 janvier 1816 , celui du sieur Maissiat de Varambon.  
3.° Le 2 février 1816 , celui de Frazel de Poucin.